

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA

JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/807 du 30/12/87
M.T.S.S.J. D.G.F.P. D.G.P.C.E. 26

Portant intégration et nomination de Monsieur
SICKA Hippolyte Richard, dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Adminis-
tratifs et Financiers-SAF (Administration Géné-
rale).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/I.S.A.S :

- ✓/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.6.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des S.A.F. ;
- ✓/u le décret n° 62/130/NE du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- ✓/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- ✓/u le décret n° 63/81/EP-DE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- ✓/u le décret n° 67/50/EP-DE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- ✓/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;
- ✓/u le décret n° 87/481 du 20.8.87
- ✓/u le décret n° 87/480 du 20.8.87, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- ✓/u le décret n° 87/482 du 20.8.87, portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
- ✓/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- ✓/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre l'U.R.S.S. et la République Populaire du Congo ;
- ✓/u le décret n° 74/229 du 10.6.1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce ;
- ✓/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.D.

D.C.F.

DECRETE :

